



Spécialités : Toutes

DELAIS DE TELETRANSMISSION

Mise à jour du 30/10/18



1. DELAIS DE TELETRANSMISSION DES FACTURES :

En cas de transmission par voie électronique :

- Si le patient paye les soins, télétransmission sous **3 jours ouvrés**.
- Si le patient ne fait pas l'avance de frais, télétransmission sous **8 jours ouvrés**.

Envoi sous forme de document sur support papier

En cas d'envoi sous forme de document sur support papier, la transmission par courrier à l'organisme servant à l'assuré les prestations de base de l'assurance maladie est assurée :

- Sous la responsabilité de l'assuré lorsque ce dernier acquitte directement le prix de l'acte ou de la prestation.
- Sous la responsabilité du professionnel, de l'organisme ou de l'établissement, dans un délai de huit jours suivant la même date, lorsque l'assuré bénéficie d'une dispense d'avance de frais. »

Quels sont les risques encourus si on dépasse ces délais ?

Bien évidemment toute règle entraîne une sanction, là elle est définie par [l'article L161-33](#)

« En cas de transmission électronique, si le professionnel, l'organisme ou l'établissement dispensant des actes ou prestations remboursables par l'assurance maladie est responsable d'un défaut de transmission à la caisse du bénéficiaire de documents mentionnés à l'alinéa précédent ou s'il les a transmis hors du délai prévu, et sans préjudice d'éventuelles sanctions prévues par les conventions nationales mentionnées au chapitre II du présent titre, la caisse peut exiger du professionnel ou de l'organisme concerné la restitution de tout ou partie des prestations servies à l'assuré ».

Dit autrement une feuille de soins envoyée hors délais... Peut être considérée comme un indu.

2. DELAI DE TELETRANSMISSION DES PIECES JOINTES SCOR :



Concernant les délais d'envoi des PJ Scor, **il est demandé au Professionnel de Santé de respecter un délai maximal de 30 jours**. Son dépassement déclenche des actions de la part des CPAM vers les Professionnels de Santé. Pour faciliter les échanges entre l'assurance maladie et les PS, les éditeurs pourront mentionner ce seuil via une communication (dans le logiciel ou par une information extérieure).

Précisions Les nouveaux contrôles peuvent déceler les erreurs suivantes :

- Couple code régime /code organisme destinataire inconnu : code ARL 5115 (nouveau code).
- Balises incomplètes ou manquantes : code ARL 5100 (pour l'entête SEH) ou 5270 (pour l'index de justificatifs).

BON A SAVOIR :

Le contrôle :

- La CPAM vérifie la qualité de la numérisation (taux d'exploitabilité de 99 %) ainsi que la présence des pièces justificatives.
- La CPAM vous informe par mail des résultats du 1er envoi des pièces.
- Le contrôle est réalisé sur une période de 90 jours, après la 1ère utilisation de SCOR

La conservation des pièces :

- Les pièces numériques doivent être conservées sur une période de 90 jours après la télétransmission.
- Les pièces papiers doivent être conservées pendant 90 jours uniquement pendant la période de contrôle.